

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

**RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
DU 19 OCTOBRE 2024**

Membres présents :	MM.	ESNAULT Jean-Claude	Président,
		LAMBERT Philippe	Secrétaire Général
		TESSIER Francis	Trésorier Général
		ALBERT Michel	Vice-président, Président de la Vendée
		DOUET Christian	Vice-président, Président de la Mayenne
		JOLIVET Joël	Vice-président, Coprésident du Maine-et-Loire
	Mmes	GUILBAUD Geneviève - HALGAND Nathalie - MARTIN Ghislaine	
	MM.	AUBRY Thierry - BERRE Lucien - BEUCHER Dominique - BRETON Jean-Louis - CHAUVET Fabrice - FOURNY Bernard - GANÉ Eric - HALGAND Patrick - POINTEAU Bernard - PONIER Lilian - TILLY Marc	
Membres excusés :	Mme	LALOI Marie-Christine	
	MM.	BARALE Gildas - BENION Quentin - DANIEL Alain - FILBIEN Frank - GUILLIER Romain - LAUNAY Gérard - RENOUE Erwann	
Assistent :	MM.	DUPLOYER Benoit	Manager Technique Territorial
		VERGEREAU Romain	Responsable des services

La séance est ouverte à 9 h 30.

I ACCUEIL DES MEMBRES

Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes pour cette réunion du Comité Directeur de l'année. Il remercie le Comité Départemental du Maine-et-Loire pour la mise à disposition des salles. Il excuse l'absence de Mme LALOI et de MM. BARALE, BENION, DANIEL, FILBIEN, GUILLIER, LAUNAY et RENOUE qui l'ont informé de l'impossibilité qui était la leur de participer à la réunion du Comité Directeur. Il précise que Mme MARTIN rejoindra cette séance en fin de matinée.

II INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Président informe que les rapports d'activités pour l'Assemblée Générale Régionale doivent être adressés au Secrétaire Général au plus tard le 31 octobre prochain.

Il informe qu'il n'y a pas eu d'atelier de travail lors de cette réunion du Comité Directeur, en raison de la fin de mandat et du renouvellement de l'équipe pour la prochaine période.

Concernant les approbations de procès-verbal, il rappelle que, "Chaque intervenant devra s'en tenir aux points les plus importants de son rapport, sans faire une relecture complète des documents."

III APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR DU 23 MARS 2024

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

IV APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 21 MAI 2024

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

V APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE CYCLO-CROSS DU 25 MAI 2024

M. BEUCHER commente son rapport sur la réunion de la Commission Régionale de Cyclo-Cross et dresse le bilan de la saison précédente. Il regrette le manque de stages dans certains départements et espère une amélioration pour la saison à venir. Cependant, il souligne que le nombre d'organisations et la participation aux épreuves de cyclo-cross étaient convenables.

Concernant la Coupe Régionale des Pays de la Loire, il se réjouit de la bonne participation sur les 4 manches, avec environ 200 participants par manche.

Sur les résultats des athlètes ligériens, M. BEUCHER note qu'ils sont encore moyens mais en progression par rapport à l'année précédente, avec des coureurs qui ont frôlé le podium.

Pour la saison 2024/2025, il indique qu'une manche supplémentaire a été ajoutée à la Coupe Régionale, portant le nombre de manches à 5. Une nouveauté pour le Championnat Régional 2025 sera l'organisation, la veille, d'un championnat régional de relais mixte par club. Tous les championnats départementaux, quant à eux, auront lieu le 17 novembre 2024.

Du côté des événements nationaux, 3 se dérouleront en Pays de la Loire : 2 manches de Coupe de France à Pierric (44) et à La Ferté-Bernard (72), ainsi que les Championnats de France à Pontchâteau (44).

M. BEUCHER rappelle les dispositions validées par le Comité Directeur concernant l'utilisation des VTT et Gravel dans les épreuves de cyclo-cross inscrites au calendrier régional.

M. DUPLOYER précise que cette disposition s'applique à partir de la catégorie U17 et que les autres catégories inférieures ne sont pas concernées.

M. LAMBERT signale que, du côté de l'arbitrage, il a eu très peu de remontées négatives suite à cette disposition sur les premières organisations de cyclo-cross, avec seulement deux courriels reçus par le Comité Régional contestant cette nouvelle règle. Il indique que le Comité Régional est protégé par un courrier de la Commission Nationale de Cyclo-Cross qui a communiqué son accord.

Le Président souhaite éclaircir une proposition de la Commission Régionale de Cyclo-Cross validée par un vote électronique avant l'ouverture de la saison. Il se demande si c'est une obligation pour les organisateurs d'épreuves Access de cyclo-cross de l'ouvrir uniquement aux coureurs Access de plus de 40 ans.

M. LAMBERT précise que cela n'avait pas été précisément déterminé. Le Comité Départemental de la Vendée a communiqué une obligation auprès de ses clubs mais il préconise que cela reste libre pour l'ensemble des organisateurs ligériens.

M. ALBERT explique que la Vendée a souhaité s'aligner sur le Championnat Régional Access qui est ouvert à partir de 40 ans et a indiqué aux clubs que toutes les courses Access de la saison seraient réservées aux coureurs de plus de 40 ans.

M. BEUCHER indique que la Sarthe ne mettra pas en place d'épreuves Access spécifiques, faute de participants suffisants en U23 et Seniors.

Après échanges entre les membres du Comité Directeur, il est décidé que la possibilité est laissée aux clubs d'ouvrir ou non les épreuves Access de cyclo-cross aux coureurs de moins de 40 ans. En revanche, les Comités Départementaux peuvent encourager leurs clubs à mettre en place des épreuves Access pour les plus de 40 ans, mais cela ne sera en aucun cas une obligation.

M. ALBERT propose de remonter au niveau fédéral une suggestion concernant les épreuves de cyclo-cross. Il préconise que soit appliquée la même règle financière que pour les engagements sur Route. Concrètement, il suggère que, lorsque qu'un coureur Access participe à une épreuve Seniors/U23/U19, il n'y ait pas de part fédérale de 3,70 €, et que cette somme soit reversée aux clubs organisateurs, comme c'est le cas pour les épreuves Access seules.

M. BERRE s'interroge sur l'existence d'une réglementation spécifique pour les coureurs Access concernant les montées de catégorie en cours de saison.

En réponse, le Président lui indique qu'il n'en n'existe pas et qu'un coureur peut effectivement remporter plusieurs victoires au cours de la saison sans jamais monter de catégorie.

M. BERRE préconise qu'il serait nécessaire qu'une évolution soit envisagée à l'avenir au niveau fédéral.

M. LAMBERT interroge M. BEUCHER pour savoir s'ils ont une idée du nombre d'équipes potentiellement intéressées par le Championnat Régional de relais mixte par club.

M. POINTEAU indique qu'il ne devrait pas y avoir une grande affluence d'équipes car les féminines pratiquant le cyclo-cross ne sont pas nombreuses.

M. LAMBERT propose, comme pour le Championnat Régional contre-la-montre par équipes, d'envisager la participation d'ententes de clubs pour augmenter le nombre d'équipes. Cependant, ces équipes d'ententes ne pourraient pas prétendre au titre de Championne Régionale.

Il suggère également de sonder les clubs en amont des prochaines compétitions pour avoir une estimation du nombre d'équipes susceptibles de participer.

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VI APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CORPS ARBITRAL DU 2 MAI 2024

M. LAMBERT commente tout d'abord le compte-rendu de la réunion de la Commission Régionale du Corps Arbitral qui s'est tenue le 2 mai dernier. Il souligne que la principale proposition était que le Comité Régional se retire des désignations pour le Challenge Féminin U15 et U17 et que celles-ci soient gérées à l'échelon départemental afin de réduire les frais pour les organisateurs.

Il poursuit en précisant qu'une nouvelle réunion de la commission s'est tenue la veille de la présente réunion du Comité Directeur et qu'il transmettra le compte-rendu ultérieurement. Cependant, il partage déjà oralement les points principaux de cette réunion.

En ce qui concerne l'arbitrage en BMX, M. DANIEL a rapporté des difficultés liées au manque d'arbitres dans cette discipline. Concernant les pénalités infligées aux coureurs, M. LAMBERT se satisfait de constater une nette diminution des sanctions depuis trois ans, indiquant une amélioration des comportements en course. Il rappelle que le Comité Régional des Pays de la Loire est le seul Comité Régional à sanctionner les coureurs qui ne se présentent pas à une course sans s'excuser auprès du club organisateur.

M. BERRE s'interroge sur les sanctions appliquées aux coureurs récidivistes, en demandant s'ils reçoivent une pénalité plus sévère. M. LAMBERT répond que la sanction reste la même mais qu'il est possible de saisir la Commission de Discipline, si nécessaire, afin qu'une sanction plus lourde soit envisagée.

Au sujet de la Commission Régionale de Discipline, deux cas sont actuellement en cours : l'un sera traité en novembre et l'autre au début de l'année 2025.

M. LAMBERT se réjouit également de l'organisation prochaine d'épreuves nationales de cyclo-cross dans la région, ce qui permettra à des arbitres ligériens d'être désignés arbitres adjoints, une opportunité intéressante pour ceux souhaitant progresser dans l'arbitrage.

Il aborde ensuite les réussites des personnes ayant obtenu leur diplôme d'arbitre et présente les prévisions pour les sessions de formation en 2025. Il informe que la formation d'arbitre de club est disponible en ligne depuis juin, ce qui constitue une belle avancée, permettant aux intéressé(e)s de suivre la formation à leur rythme et à distance.

Il annonce également que le prochain colloque des arbitres se tiendra en janvier prochain et qu'il est prévu d'y faire intervenir différents acteurs, tels que des régulateurs, motards presse ou encore motards ardoisiers, afin que chacun puisse expliquer son rôle lors des épreuves cyclistes.

Concernant la location du gabarit de contrôle de bicyclette du Comité Régional, M. LAMBERT annonce un résultat financier de 522 €. Il mentionne également que le gabarit de contrôle de l'inclinaison des

poignées de frein sera mis en vente auprès des autres Comités Régionaux afin que les arbitres ligériens puissent en disposer gratuitement.

M. POINTEAU s'interroge sur la possibilité d'obtenir, à l'avenir, un gabarit de contrôle de braquet plus précis que ceux actuellement disponibles. M. LAMBERT répond qu'aucun nouvel outil n'a encore été conçu à cet effet mais qu'il fera remonter cette suggestion au niveau fédéral.

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CYCLISME POUR TOUS DU 13 JUILLET 2024

M. BERRE commente les points clés du procès-verbal de la réunion de la Commission Cyclisme pour Tous qui s'est tenue en visioconférence le 13 juillet dernier. Il commence par un constat sur les statistiques en rappelant que le nombre de coureurs en catégorie Open 3 est en diminution tandis que le nombre de coureurs Access a augmenté.

La Commission propose que les coureurs Access âgés de 25 ans et moins soient automatiquement promus en catégorie supérieure après leur première victoire ou lorsqu'ils auront accumulé 5 points. Il explique que, d'un point de vue physiologique, un jeune qui s'entraîne peut évoluer et performer dans une catégorie supérieure, contrairement à un coureur de 60 ans.

Il rappelle que les coureurs Access sont bien des compétiteurs et non des pratiquants loisirs.

M. TILLY ajoute que les coureurs Access relèvent effectivement du champ de la compétition, puisqu'ils ont été automatiquement intégrés à la Commission Nationale Route lors du précédent mandat.

En ce qui concerne la demande de la Commission, le Président précise qu'il existe un règlement fédéral – le Titre XVI du Cyclisme pour Tous – qui détaille les montées de catégorie. Il souligne qu'il est essentiel de s'y conformer sans créer une réglementation régionale supplémentaire, en utilisant notamment la supériorité manifeste pour gérer les cas particuliers.

M. BERRE souligne l'importance d'organiser une réunion avec les référents Cyclisme Pour Tous de chaque région afin de discuter et d'harmoniser les bonnes pratiques pour la gestion des catégories Access.

De plus, le Président tient à rappeler un point important du règlement fédéral concernant les montées de catégorie en cours de saison. Il prend l'exemple d'un coureur Access 2 qui remporterait une victoire en A1/A2. Ce coureur pourra encore gagner deux victoires dans ce niveau après être passé en catégorie A1. Tout comme pour le calcul des points (6, 4, 3, 2, 1), le nombre de victoires est réinitialisé lors du changement de licence. Il insiste sur le fait que cette règle doit être appliquée de cette manière et qu'elle est comprise ainsi par les autres comités régionaux.

M. BRETON a réalisé une étude comparative entre le Comité Régional des Pays de la Loire et celui de la Bretagne concernant le classement par points sur Route. Il précise d'abord qu'en Bretagne, 118 coureurs sont classés en Open 1 contre 169 dans les Pays de la Loire. Pour les Open 2, la Bretagne en classe 124 tandis que les Pays de la Loire en comptent 268. En revanche, en Open 3, la Bretagne en classe 560 contre seulement 282 dans les Pays de la Loire.

Si l'on appliquait le même fonctionnement qu'en Bretagne dans les Pays de la Loire, les coureurs classés en Open 1 en Pays de la Loire seraient classés en Open 2 en Bretagne et, vice versa, la plupart des coureurs Open 2 en Pays de la Loire seraient classés en Open 3 en Bretagne.

De plus, M. BRETON signale que le Comité des Pays de la Loire impose 15 points de pénalité en cas de rétrogradation de catégorie, ce qu'il juge trop sévère. Il remarque qu'un certain nombre de coureurs préféreraient solliciter une licence en Bretagne où le système est plus souple.

Le Président partage l'avis de M. BRETON et estime que le fonctionnement actuel est trop strict et peu accueillant pour les coureurs des Pays de la Loire.

Pour 2025, M. TESSIER considère qu'il est trop tard pour modifier la règle des 15 points de pénalité.

Il souligne qu'il est important de définir la direction que souhaite prendre le Comité Régional : veut-il élever le niveau ou l'abaisser ? De plus, il avertit que si un certain nombre de coureurs ne sont pas classés dans chaque catégorie, cela pourrait compromettre la garantie d'un nombre suffisant de participants pour les clubs organisateurs d'épreuves Elite/Open.

Après un long débat d'environ vingt minutes entre les membres du Comité Directeur, les avis étant partagés, il est finalement décidé de ne pas modifier le fonctionnement pour 2025 mais de réfléchir à une nouvelle approche pour 2026.

VIII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION PISTE DU 20 JUILLET 2024

M. POINTEAU indique que la Commission Régionale Piste a réalisé plusieurs déplacements pour participer à des compétitions, telles que la Coupe de France et les Championnats de France, ainsi que des stages de préparation. Il en profite également pour commenter les résultats sportifs des athlètes.

Il précise que le Comité Régional des Pays de la Loire a privatisé le vélodrome de Loudéac pour un stage, auquel les comités départementaux ont pu participer, pour ceux intéressés, rassemblant un total de 27 participants pour cette journée.

En ce qui concerne la Coupe des Pays de la Loire Louis HUBY, une manche a été organisée au vélodrome Petit Breton (44), avec une quarantaine de coureurs, ce qui a pleinement satisfait les organisateurs des Sociétés Nantaises.

M. POINTEAU souligne la difficulté de mettre en place un programme Piste pour les féminines en raison du faible nombre de participantes.

Par ailleurs, il se réjouit que les trois vainqueurs des Championnats Régionaux Route de l'Avenir (U15, U17, et U19) soient tous des pistards confirmés, démontrant ainsi les bienfaits de cette discipline.

Il informe également que les sélections pour les Championnats de France Piste de l'Avenir ont été faites et qu'un stage de préparation de trois jours se tiendra au vélodrome de Limoges, avec l'espoir de bons résultats.

M. DOUET souligne que, depuis la création du vélodrome à Laval et la mise en place de moyens humains pour accompagner les sportifs mayennais, les résultats sont au rendez-vous avec plusieurs titres régionaux. Il a l'espoir de voir ces efforts se traduire par des titres nationaux dans les années à venir.

M. DUPLOYER souligne que Lucas MENANTEAU a décroché trois médailles aux Championnats du Monde sur Piste, dont une médaille d'or au scratch en catégorie U19.

M. POINTEAU aborde dans son compte-rendu, la question du mode de scrutin au sein du Comité Régional lors des élections à l'Assemblée Générale Régionale. Il explique que, dans certains cas, plusieurs candidats peuvent se présenter pour un collège où il n'y a qu'un seul poste disponible. Par conséquent, les candidats non élus ne sont pas réintégrés dans le collège général qui, lui, est souvent en sous-effectif en termes de nombre de candidats.

M. TESSIER souligne qu'en prévision des élections de 2028, où la parité hommes-femmes devra être instaurée, le Comité Régional sera chargé de réécrire ses statuts. Il est probable que ces derniers devront s'aligner sur le mode de fonctionnement des élections fédérales de 2024. De ce fait, il précise que les collèges spécifiques seront probablement amenés à évoluer ou à disparaître pour s'adapter à ces nouvelles exigences.

M. TILLY informe que le projet du vélodrome des Essarts, d'une longueur de 200 mètres, progresse bien et est prévu pour une livraison en 2028. M. DUPLOYER se réjouit de cette avancée et précise que des terrains ont déjà été acquis par le Conseil Départemental de la Vendée. Il ajoute que cet équipement représentera un véritable atout pour les athlètes et leurs futurs résultats.

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

IX APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 10 SEPTEMBRE 2024

En ce qui concerne le procès-verbal de la réunion de Bureau du 10 septembre dernier, M. POINTEAU suggère qu'il serait pertinent d'ajouter sur l'annexe « des résultats obtenus par les athlètes au cours de l'été 2024 », notamment la victoire de Loïck LE CANN lors de la Coupe de France Fenieux U19 sur le vélodrome de Loudéac.

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

X POINT SUR L'ACTIVITÉ ROUTE

M. TESSIER explique que la réunion de la Commission Route prévue le 28 septembre dernier, a été annulée faute de participants. Cependant, il revient sur les points importants qu'il avait prévu d'aborder. Concernant les Championnats de France de l'Avenir, deux médailles ont été remportées, un résultat légèrement supérieur à celui des précédents championnats.

Il indique qu'avec les membres de l'ETR (Équipe Technique Régionale), ils ont réfléchi à une nouvelle organisation sur le plan sportif (détection, formation, etc.) afin de viser de meilleurs résultats dans les années à venir.

Il commente ensuite le calendrier des épreuves officielles, dont les dates ont été communiquées dans le procès-verbal de la réunion de Bureau du 15 octobre dernier. En ce qui concerne le Championnat Régional de contre-la-montre individuel, il précise qu'un appel à candidatures va être lancé, avec une priorité donnée à la Sarthe, la Mayenne et la Loire-Atlantique qui n'ont pas encore organisé cet événement.

M. TESSIER conclut son intervention en rappelant la protection des épreuves Route dans les Pays de la Loire pour 2025.

XI APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 11 OCTOBRE 2024

M. TESSIER invite les membres du Comité Directeur à s'appuyer sur le procès-verbal de la première réunion de la Commission des Finances.

Il annonce que la situation comptable de l'exercice 2023/2024 - 1^{er} arrêté affiche un excédent de 34 125,86 €. Il explique qu'il faudra cinq exercices pour combler le déficit important de 2020, causé par la crise du Covid.

Concernant les Activités Sportives, le montant s'élève à 158 619 € (93,47 %) pour un budget de 169 700 €, soit une économie de 11 081 €. Il commente les différentes actions menées dans chaque discipline.

M. POINTEAU regrette que, pour la discipline Route, le budget n'ait pas été entièrement consommé, alors qu'une participation de 500 € a été demandée aux Comités Départementaux pour les Championnats de France Route de l'Avenir.

M. TESSIER explique que, puisque les Championnats de France se sont déroulés début mai, le Comité Régional n'avait pas de visibilité sur les autres actions de la Route pour le reste de l'exercice comptable. M. DUPLOYER ajoute que le budget de 15 000 € alloué aux Championnats de France a, quant à lui, été entièrement consommé.

Concernant les investissements, le budget prévu était de 46 058 € pour un réalisé de 53 577,27 €, soit un écart de + 7 518,78 €. Cela est dû principalement à l'aménagement du fourgon Renault Master qui a été réceptionné en toute fin d'exercice 2022/2023. De ce fait, l'aménagement avait été budgété mais non réalisé sur l'exercice précédent.

Concernant les aides aux Comités Départementaux, ce poste présente un réalisé de 69 947,50 € pour un budget de 70 000 €, soit une économie de 52,50 €.

Au total, les charges s'élèvent à 740 398,26 € pour un budget de 762 650 €, soit des dépenses moindres à hauteur de 22 521,74 €. Au total, nos produits totalisent 774 524,12 € pour un budget de 762 650 €, soit une évolution positive de 11 874,12 €, d'où un résultat comptable positif de 34 125,86 €.

M. VERGEREAU indique que le résultat devrait être en baisse en raison du reversement de 1 000 € d'aide à Amaury Sport Organisation pour chaque département, ainsi que de la perte sur le compte des assurances des épreuves, qui s'élève à 2 241,25 €. Il précise qu'il a été décidé de ne pas répercuter cette perte sur les clubs et que le Comité Régional prendra cette charge à son compte.

M. TESSIER annonce que la prochaine réunion de la Commission Régionale des Finances se tiendra le vendredi 8 novembre prochain. Il souligne que, pour l'élaboration du prochain budget, le Comité Régional devra faire preuve de grande prudence. En effet, compte tenu des récentes annonces du gouvernement, il faut s'attendre à d'éventuelles hausses des cotisations sociales, à une baisse des subventions régionales et de l'ANS, ainsi qu'à une diminution des avantages fiscaux liés au mécénat.

M. VERGEREAU poursuit sur la tarification fédérale 2025 et explique que celle-ci a subi quelques ajustements entre 2024 et 2025.

- Le tarif des licences augmente de 2 € par rapport à l'année précédente, soit 1,50 € pour la F.F.C. et 0,50 € pour l'assurance, sauf pour les titres de participations temporaires, aucune augmentation,
- La part régionale sur les engagements Access passe de 2 € à 3 €,
- Une majoration pouvant aller jusqu'à 5 € est introduite pour les engagements sur place dans les épreuves Access seules et Elite/Open/Access.

M. FOURNY revient sur l'augmentation de 2 € des licences, dont 1,50 € pour la F.F.C., sans aucune part pour les Comités Régionaux. Il constate que la Fédération justifie cette répartition en invoquant l'inflation mais il déplore qu'aucune part de cette augmentation ne soit prévue pour les comités régionaux qui subissent également l'impact de l'inflation de manière significative.

M. POINTEAU a relevé dans le procès-verbal du Bureau du 15 octobre dernier que le Comité Régional étudiait une autre solution pour assurer la flotte de véhicules des Comités Départementaux et du Comité Régional.

En réponse, M. VERGEREAU précise qu'un devis est effectivement en cours auprès d'un assureur et qu'il faudra tenir compte de plusieurs critères tels que les garanties, les franchises, les tarifs, ainsi que l'accessibilité de la gestion de la plateforme avant d'envisager un changement. Il ajoute que la problématique actuelle est que, passé 6 ans, les véhicules ne peuvent plus être assurés en tous risques, ce qui peut être préjudiciable pour certains véhicules qui, à cet âge, conservent encore une belle valeur marchande.

Ensuite, M. TESSIER commente les propositions de la Commission des Finances et du Bureau concernant la tarification régionale 2025.

Tout d'abord, il propose de mettre en place un forfait journalier pour les jeunes, incluant les épreuves École de vélo (régularité), U15 et U17. Ce forfait permettra aux organisateurs de bénéficier de la gratuité pour l'École de Vélo, couvrant les droits d'organisation, l'assurance et les frais d'insertion. Cette disposition a été discutée avec M. HALGAND, toutefois ce dernier précise qu'il n'est pas favorable à ce type de proposition.

M. HALGAND rappelle qu'à l'origine, l'École de Vélo est axée sur l'agilité et l'adresse à vélo. Il constate que les chutes chez les jeunes sont de plus en plus fréquentes.

M. JOLIVET signale que des épreuves École de Vélo sont transformées en régularité. En réduisant le nombre de courses pour les écoles de vélo, cela risque de freiner l'apprentissage du vélo pour les jeunes.

M. ALBERT souligne qu'il est nécessaire d'évoluer car les familles ne souhaitent plus passer une journée entière sur une épreuve d'école de vélo. Il précise que le travail d'adresse doit désormais être réalisé lors des entraînements au sein des clubs.

M. TESSIER précise qu'il ne s'agit pas d'une obligation mais simplement d'une proposition. Il est nécessaire de revoir le format des épreuves pour les jeunes.

M. ALBERT rapporte qu'après une réunion avec les clubs, il a été constaté que la principale difficulté est que les jeunes licenciés ne participent pas suffisamment aux épreuves. En instaurant une journée dédiée aux jeunes, cela pourrait permettre aux clubs d'organiser des déplacements groupés pour les écoles de vélo, U15 et U17. Il suggère de tester ce modèle à titre expérimental.

M. POINTEAU propose que le Comité Régional envisage la possibilité de mettre en place un seul droit d'organisation pour les départs U15-U17.

M. FOURNY souligne qu'il vient de calculer l'impact financier, estimant que cela pourrait entraîner un manque à gagner d'environ 25 000 € pour le Comité Régional. Il faudra donc identifier d'autres sources de revenus pour compenser ce geste financier.

Après échanges, entre les membres du Comité Directeur, la proposition d'ajouter sur la tarification régionale une nouvelle ligne incluant un forfait Jeune : une épreuve de régularité de U7 à U13, une épreuve U15 et une épreuve U17 est validée à la majorité des membres présents du Comité Directeur,

M. TESSIER revient sur la proposition faite par la Commission des Finances, concernant un droit d'organisation de 120 € pour une épreuve de relais mixte des clubs en cyclo-cross. Le Bureau propose de réduire ce montant de 50 %, soit à 60 €.

Après discussion, la réduction du droit d'organisation pour le relais mixte de clubs est validée à la majorité des membres du Comité Directeur présents.

M. PONIER demande si la remise de 50 % peut également s'appliquer aux droits d'organisation d'une épreuve de cyclo-cross.

M. TESSIER précise que cette réduction s'applique uniquement aux épreuves sur route mais qu'une étude pour les épreuves de cyclo-cross pourrait être envisagée à l'avenir.

M. TESSIER revient ensuite sur le tarif du droit d'organisation des épreuves officielles pour le Championnat Régional Gravel. Initialement, la Commission des Finances avait proposé un montant de 100 € mais après examen par le Bureau, et compte tenu des récompenses à distribuer (10 maillots et 30 médailles), ce montant semblait sous-évalué. Le Bureau a donc proposé un droit de 400 €.

Après échanges, le droit de 400 € pour l'organisation du Championnat Régional Gravel est validé à l'unanimité des membres présents du Comité Directeur.

M. TESSIER revient sur la proposition d'introduire un droit d'engagement optionnel, allant de 0 à 2 €, uniquement pour les épreuves de régularité sur route. Après discussion entre les membres du Comité Directeur, cette proposition est validée à la majorité des membres présents.

Toutes les autres propositions présentées dans le compte-rendu de la Commission Régionale des Finances ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

M. TESSIER poursuit son intervention en abordant les récompenses financières attribuées aux athlètes ayant obtenu des résultats lors des Championnats d'Europe, du Monde, aux Jeux Olympiques, ainsi qu'au classement général en Coupe du Monde.

Les montants attribués sont les suivants :

- Lucas MENANTEAU : 1 050 €
- Alexis PIECZANOWSKI : 400 €
- Manon VEENSTRA : 0 €.

En effet, pour cette dernière, les membres du Comité ont décidé de ne pas lui attribuer de récompense financière car bien qu'elle soit licenciée en Pays de la Loire, elle a concouru sous le maillot de son pays d'origine, les Pays-Bas, et non sous celui de l'équipe de France.

Par ailleurs, M. TESSIER informe qu'il a étudié la possibilité d'embaucher un logisticien à temps partiel (50 %) pour prendre en charge la gestion de l'intendance sportive, mécanique et logistique du Comité Régional, actuellement assurée par M. MONNIER, bénévole au sein du Comité.

XII POINT SUR L'ACTIVITÉ JEUNESSE

M. HALGAND informe qu'une réunion devait se tenir avant le Comité Directeur mais qu'en raison d'un manque de participants (seulement deux présents), il a dû l'annuler et envisage de la reporter au mois de novembre. Il précise que plusieurs départements n'ont toujours pas répondu, malgré plusieurs relances.

XIII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 15 OCTOBRE 2024

Le Président revient sur l'un des points qui n'a pas encore été validé par le Comité Directeur, il s'agit de la mutation de M. Samuel CHEVAL dont le cas est détaillé dans le procès-verbal de cette réunion de Bureau.

M. AUBRY précise que si M. Samuel CHEVAL n'avait pas rejoint un Club Neutre, il aurait dû verser une indemnité de club quitté à l'EC Mayennaise, étant donné que ce club avait financé certaines de ses formations.

Après des échanges avec M. DOUET, Président du Club Neutre 53, M. AUBRY indique qu'il respectera le règlement fédéral concernant les mutations. Il se chargera de contacter le trésorier de l'EC Mayennaise afin de récupérer les indemnités de club quitté, s'élevant à 200 € et de les reverser à M. CHEVAL.

M. BERRE évoque la modification du Pass'Découverte : le délai de carence pour obtenir un Pass'Découverte après une licence est désormais de 2 ans, tandis que le délai de carence entre deux Pass reste fixé à un an. Une personne détentrice d'un Pass'Découverte est soumise aux règles de montée dans les niveaux Access. A noter cependant que, un coureur titulaire d'un Pass'Découverte qui remporterait une victoire en A1 ne pourra pas accéder au niveau Open 3. Il pose la question de savoir ce qu'il advient si un coureur accumule plusieurs victoires durant la période validité d'un mois.

Le Président précise qu'il s'agit bien d'une règle fédérale.

M. VERGEREAU ajoute qu'il a déjà fait remonter cette information lors de la réunion du personnel administratif afin que celle-ci évolue car la réglementation Cyclisme Pour Tous expose le contraire.

M. BRETON revient sur les effectifs arrêtés au 30 septembre dernier et explique que, lorsqu'il effectue une extraction sur CicleWeb, il constate 32 licenciés supplémentaires.

M. JOLIVET précise qu'il s'agit des titres temporaires de participation qui ne sont pas pris en compte.

M. TILLY observe que le Comité Régional des Pays de la Loire est l'une des régions ayant perdu le plus de licenciés en 2024. Le Comité Régional n'est plus dans le top trois en nombre de licenciés, dépassé par la Nouvelle-Aquitaine.

Il ajoute que la Fédération a découvert, notamment dans la discipline du BMX, qu'un certain nombre de jeunes sont simplement adhérents du club mais non licenciés à la Fédération alors que les parents pensent que leurs enfants bénéficient de l'assurance individuelle accident.

Certains clubs estiment qu'un jeune qui ne participe pas à des compétitions ne devrait pas prendre de licence. Cependant, ces jeunes ne sont alors pas assurés lorsqu'ils pratiquent le BMX à l'entraînement, ce qui représente un risque important, notamment pour la responsabilité des dirigeants en cas d'accident.

M. DOUET souligne que, pour la discipline Route, les retours font état d'un manque d'encadrement pour les jeunes ainsi que d'une pénurie de bénévoles.

M. TILLY indique que les Jeux Olympiques de Paris auront un impact positif sur la prise de licences, avec une augmentation déjà visible de 30 % selon les premières statistiques.

M. DUPLOYER prévoit d'aborder la question des simples adhérents lors des Assemblées Générales Départementales, ainsi qu'un autre point concernant les clubs qui rémunèrent des salariés dans le milieu du cyclisme sans que ceux-ci possèdent les diplômes requis pour assurer l'encadrement.

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XIV INTERVENTION MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL

En préambule, M. DUPLOYER indique que l'emploi est l'un des axes forts du projet fédéral. Au niveau national, on recense 150 créations d'emplois dans les clubs cyclistes. En ce qui concerne les Pays de la Loire, la région enregistre une augmentation de 6 salariés.

Il informe que le Directeur Technique National, M. Christophe MANIN, quittera ses fonctions à compter du 31 décembre prochain, ce qui entraînera une restructuration des cadres techniques au sein de la Fédération.

Il précise également qu'il faut s'attendre à une baisse des aides sportives, le budget des Sports étant annoncé en diminution de 20 millions d'euros.

Concernant les Structures d'Accession au Haut Niveau (SEF), les critères d'attribution des labels seront plus stricts, avec une attention particulière portée aux résultats des athlètes.

Pendant une vingtaine de minutes, M. DUPLOYER dresse un bilan du projet associatif du Comité Régional, analysant plusieurs axes pris en compte par différents intervenants (dirigeants du Comité Régional, présidents de commissions, développement ou encore salariés). Il commente pour chacun d'entre eux les recommandations envisagées pour l'avenir.

M. TILLY a récemment annoncé que le Bureau Exécutif de la Fédération a approuvé une demande de l'équipe CIC UC Nantes Atlantique. Cette équipe avait sollicité une modification de la réglementation pour permettre aux jeunes d'entrer dans leur « centre de formation » dès l'âge de 16 ans, alors que la limite précédente était de 18 ans. La Fédération justifie ce changement par l'évolution du cyclisme professionnel où les jeunes passent de plus en plus tôt au niveau professionnel dans la discipline Route.

M. TILLY précise également que pour les centres de formation, avec une majorité de coureurs U19, la Fédération leur attribuera automatiquement le label N2. Ce label leur permettra de participer aux manches de la Coupe de France et d'intégrer un véritable double projet alliant études et sports pour les jeunes athlètes.

M. TILLY ajoute que cinq équipes de niveau N1 ont déposé leur candidature pour intégrer les nouvelles équipes continentales fédérales UCI. Bien que les coureurs de ces équipes restent amateurs, il sera désormais obligatoire que le staff soit composé de salariés. Ces équipes auront accès à des courses de niveau supérieur, notamment de catégorie classe 2, auxquelles elles n'avaient pas forcément accès auparavant. Cela leur permettra de se confronter à une compétition de plus haut niveau tout en conservant un statut amateur pour les cyclistes.

XV QUESTIONS DIVERSES

➤ *Championnat Régional E-Cycling*

M. VERGEREAU informe que, depuis 2022, la Fédération a lancé des compétitions de E-Cycling et, cette année encore, plusieurs manches de la Coupe de France ainsi qu'un Championnat de France sont au programme. Il propose que le Comité Régional organise une nouvelle épreuve officielle pour l'hiver 2024/2025 qui se déroulerait en format distanciel. Il précise également que des arbitres ligériens ont été formés pour ces compétitions spécifiques.

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité l'épreuve officielle E-Cycling.

M. TILLY mentionne qu'il y a de fortes chances que le E-Cycling devienne une discipline olympique lors des futurs Jeux Olympiques.

M. LAMBERT indique que la Fédération a formé un arbitre dans chaque région dans le E-Cycling.

➤ *Championnat Régional Gravel*

M. BRETON informe que, dans les Pays de la Loire, le nombre d'épreuves de compétition Gravel peine à croître, contrairement aux épreuves de randonnée Gravel, qui sont de plus en plus nombreuses.

Il précise qu'il n'y a aucun retour sur les engagements tant pour la Fédération que pour le Comité Régional.

Il propose de développer la compétition Gravel en instaurant une nouvelle épreuve officielle : le Championnat Régional Gravel. Pour ce faire, il suggère de lancer immédiatement un appel à candidatures auprès des clubs de la région des Pays de la Loire. Ce championnat inclura plusieurs catégories d'âge, avec des récompenses pour les coureurs des tranches 18/39, 40/49, 50/59, 60/69 et 70 ans et plus, tant pour les hommes que pour les femmes. Cette épreuve sera exclusivement réservée aux coureurs licenciés à la F.F.C.

Après discussion, les membres du Comité Directeur ont unanimement validé la mise en place de ce Championnat Régional Gravel.

➤ ***Intervention du Président***

Lors des questions diverses, les membres du Comité Directeur présents ont communiqué leur intention au Président, indiquant ainsi s'ils souhaitent ou non se présenter pour un nouveau mandat au sein du Comité Directeur.

➤ ***Intervention de M. POINTEAU***

M. POINTEAU signale que pour le prochain mandat, il ne prendra plus en charge la responsabilité de l'Interrégion U17G et U17G/F. Il a expliqué cette décision en raison de désaccords sur certains sujets, notamment concernant les restrictions imposées sur les véhicules suiveurs lors de ces événements.

Par ailleurs, il indique que pour le futur logisticien du Comité Régional, il sera nécessaire de le former également à certaines tâches liées au matériel Piste.

➤ ***Intervention de M. DOUET***

M. DOUET a exprimé le souhait que, lors du prochain mandat du Bureau, une autre personne du département de la Mayenne soit invitée à l'accompagner lors des déplacements au siège du Comité Régional. Cela permettrait d'éviter qu'il fasse la route seul. Il a précisé que cette personne n'aurait pas de voix délibérative au Bureau afin de respecter les règles de décision.

➤ ***Intervention de M. HALGAND***

M. HALGAND tient à remercier Mme Amélie LIBEAU, alternante au Comité Régional, pour son dévouement et sa grande disponibilité lors des visites des Écoles Françaises de Cyclisme qui se déroulent souvent le week-end.

➤ ***Intervention de M. ALBERT***

M. ALBERT souligne l'importance de collaborer étroitement avec les Comités Départementaux afin de proposer des formations adaptées pour les bénévoles. Il suggère d'organiser des sessions de formation dans chaque département pour éviter aux bénévoles de devoir effectuer de longs déplacements. L'objectif est de faciliter l'accès à la formation, en la rendant plus locale et accessible.

M. ALBERT déplore la manière dont le programme "Savoir Rouler à Vélo" (SRAV) est actuellement dispensé. Il souligne que, selon lui, n'importe qui peut enseigner ce programme, ce qui est problématique. Il insiste sur le fait que la Fédération devrait intervenir auprès des acteurs publics pour rappeler que le SRAV joue un rôle crucial dans l'apprentissage du vélo. Il ajoute que ce programme ne doit pas être dispensé par des personnes non qualifiées, afin de garantir la qualité de la formation.

➤ ***Intervention de Mme MARTIN***

Mme MARTIN a informé qu'une réunion concernant la Route de l'Ouest Féminine s'est tenue mercredi dernier. Ce challenge continue de rencontrer un grand succès, avec une moyenne de 150 participantes à chaque manche. Elle souligne que ce challenge représente un niveau intermédiaire idéal entre les courses départementales et les épreuves de Coupe de France. Elle précise également que la manche des Pays de la Loire se déroulera dans le Maine-et-Loire.

Concernant le Challenge Féminin U15 et U17, elle se réjouit de la renaissance de cet événement, notant que les participantes et les clubs sont très satisfaits. Elle a exprimé le souhait de réintroduire, comme par le passé, un maillot de leader pour chaque catégorie U15 et U17 distribué à l'issue de chaque manche. Elle souhaite remettre en place cette tradition pour 2025. Elle précise que le devis pour 20 maillots s'élève à 440 €.

Personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 16 h 30.

TABLE DES MATIÈRES

I	ACCUEIL DES MEMBRES	page 1
II	INFORMATIONS GÉNÉRALES	page 1
III	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR DU 23 MARS 2024	page 1
IV	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 21 MAI 2024	page 1
V	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CYCLO-CROSS DU 25 MAI 2024	page 2
VI	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CORPS ARBITRAL DU 2 MAI 2024	page 3
VII	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CYCLISME POUR TOUS DU 13 JUILLET 2024	page 4
VIII	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION PISTE DU 20 JUILLET 2024	page 5
IX	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 10 SEPTEMBRE 2024	page 6
X	POINT SUR L'ACTIVITÉ ROUTE	page 6
XI	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION FINANCES DU 11 OCTOBRE 2024	page 6
XII	POINT SUR L'ACTIVITÉ JEUNESSE	page 8
XIII	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 15 OCTOBRE 2024	page 9
XIV	INTERVENTION MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL	page 10
XV	QUESTIONS DIVERSES	page 10